MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**Collège Jules FERRY**

**8, rue Jules Renard**
**53100 MAYENNE**

☎ : **02.43.30.19.30**
: **02.43.56.32.91**
: **ce.0530078x@ac-nantes.fr**

Laval, le 5 février 2018

Le Principal

à

Mesdames et Messieurs, responsables légaux,

Objet : Section Sportive Scolaire rentrée 2018

Madame, Monsieur,

Votre enfant souhaite accomplir sa scolarité dans notre établissement afin de bénéficier de l'option Section Sportive Scolaire Football.

Le nombre de places disponibles dans cette section étant limité, une sélection portant sur des critères scolaires, comportementaux et sportifs sera faite.

La sélection sur les critères sportifs aura lieu :

***le mercredi 30 mai 2018 de 13h30 à 17h00***

Votre enfant devra être muni de son équipement sportif et le repas pourra être pris au collège (coût de 4 €).

L'admission définitive en section sportive scolaire ne sera prononcée qu'après validation de la liste des élèves retenus par Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale de la Mayenne. Si vous n'habitez pas le secteur scolaire, une dérogation sera de plus, à demander.

Vous trouverez ci-joint un dossier de candidature que vous voudrez bien retourner complété et signé au collège, **pour le jeudi 19 avril 2018 au plus tard.**

Vous joindrez obligatoirement :

- un certificat médical d'aptitude au sport ou **une copie de la licence sportive**
- pour le niveau 6ème, le bilan du maître,
- pour les niveaux 5ème, 4ème et 3ème, les bulletins trimestriels de l'année passée et les deux premiers de cette année (***sauf les élèves déjà scolarisés au collège Jules Ferry).***

Pour tout renseignement complémentaire, je vous invite à nous contacter par téléphone ou à joindre le District de football de la Mayenne.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Pierre LE VERGE